

# Réinscription ou admission par affiliation au tableau de l'Ordre | Déclaration relative à l'assurance responsabilité professionnelle

N° de membre CPA au Québec

Prénom

Nom

À des fins de souscription et afin de déterminer le montant de sa prime d'assurance, tout membre de l'Ordre doit répondre à même cette déclaration à certaines questions concernant ses activités professionnelles et la **valeur des services professionnels qu'il offre à des tiers**.

Conformément au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec*, tout membre de l'Ordre des CPA du Québec doit adhérer au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec.

Le Fonds d'assurance offre un seul produit d'assurance et donc, une protection identique à tous ses assurés. Celle-ci vise les erreurs et omissions commises par les CPA assurés dans le cadre des services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA qu'ils sont autorisés à rendre à titre de membres de l'Ordre des CPA du Québec, c'est-à-dire pour lesquels ils ne sont pas tenus d'être membre CPA d'une autre province, d'un autre pays ou d'un autre ordre professionnel, et ce, pour toute réclamation faite au Canada.

## IMPORTANT

Si vous êtes à la fois titulaire d'un permis de l'Ordre des CPA du Québec ET d'un permis de CPA dans une autre province canadienne, que vous offrez des services professionnels à l'extérieur du Canada ou que vous détenez un autre titre professionnel que le titre de CPA québécois, nous vous invitons à communiquer avec votre agent d'assurance, votre courtier ou votre assureur, par exemple l'ACPAI Assurance, afin de considérer les options de couverture qui s'offrent à vous dans le cadre de vos activités professionnelles hors Québec, le cas échéant.

En aucun cas, les questions posées dans le cadre de cette présente déclaration n'infèrent l'application d'une quelconque garantie d'assurance.

Pour en savoir plus sur le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des CPA du Québec, les primes d'assurance et la couverture offerte, visitez le [cpaquebec.ca/fonds-assurance](http://cpaquebec.ca/fonds-assurance).

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de me conformer au Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés du Québec et que mes réponses aux questions de cette déclaration auront une incidence directe sur ma souscription au Fonds d'assurance et, le cas échéant, sur le montant de ma prime d'assurance. Par conséquent, je m'engage à fournir les renseignements exacts correspondant à ma situation professionnelle



Votre situation professionnelle		Votre réponse	Votre prime (incluant la taxe de 9 % sur les assurances)
10.	Je détiendrai le <b>statut de retraité</b> aux fins de la cotisation annuelle et j'offrirai à des tiers des <u>services professionnels compris dans l'exercice de la profession de CPA</u> tel que défini à l'article 4 de la <i>Loi sur les CPA</i> , dont la <b>valeur annuelle approximative est supérieure à 39 999 \$</b> , au sein d'un cabinet ou d'une autre entité ou à mon propre compte, à titre d'associé, d'actionnaire, de contractuel ou d'employé autorisé à clore ou finaliser un mandat, quel que soit le type de mandat (déclaration de revenus, mémo fiscal, optimisation de processus, prévision financière, tenue de livres, évaluation d'entreprise, rapport de mission de compilation, examen ou audit, etc.).	<input type="checkbox"/>	1 907,50 \$
11.	Le statut de <b>membre à vie</b> <sup>3</sup> m'a déjà été attribué par l'Ordre et je détiendrai le <b>statut de retraité sans revenu</b> aux fins de la cotisation annuelle, et je n'exercerai <b>aucune activité professionnelle, contre rémunération ou non</b> , liée à un emploi, à l'exercice de la profession ou à l'exploitation d'une entreprise au sens du <i>Code civil du Québec</i> .	<input type="checkbox"/>	0 \$

Tout changement à votre situation professionnelle en cours d'année peut avoir une incidence sur votre prime d'assurance. Le cas échéant, vous devrez remplir une nouvelle déclaration et payer l'ajustement de prime correspondant à votre nouvelle situation professionnelle, s'il y a lieu.

## Partie 2 Renseignements supplémentaires

À titre informatif, veuillez fournir tout renseignement supplémentaire pertinent en lien avec votre situation professionnelle.

## Partie 3 Attestation

**J'atteste** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration et je me suis assuré que celle-ci est dûment remplie. Je sais que toute déclaration fautive ou incomplète pourrait entraîner de sérieuses conséquences.

\_\_\_\_\_  
Signature (obligatoire)

Date

**⚠ Prière de retourner ce formulaire dûment rempli et signé par courriel à [tableauCPA@cpaquebec.ca](mailto:tableauCPA@cpaquebec.ca).**

**Renseignements :** 514 288-3256 [2611] 1 800 363-4688 [sep@cpaquebec.ca](mailto:sep@cpaquebec.ca)

<sup>1</sup> Est considéré comme **membre retraité sans revenu** un membre âgé d'**au moins 55 ans** au 31 mars précédant sa réinscription au tableau de l'Ordre, qui ne tire aucun revenu, dividendes ou jetons de présence, provenant d'un emploi ou de l'exploitation d'une entreprise au sens du Code civil du Québec, et qui a été inscrit au tableau de l'Ordre pendant au moins 10 ans.

<sup>2</sup> Est considéré comme **membre retraité avec revenus** un membre âgé d'**au moins 55 ans** au 31 mars précédant sa réinscription au tableau de l'Ordre, dont les revenus, dividendes ou jetons de présence, provenant d'un emploi ou de l'exploitation d'une entreprise au sens du *Code civil du Québec*, peu importe le type d'activité, sont globalement inférieurs à 40 000 \$ par année et qui a été inscrit au tableau de l'Ordre pendant au moins 10 ans.

<sup>3</sup> Cette catégorie d'assurés est réservée aux membres ayant le statut de membre retraité et qui ont été reconnus à titre de membre à vie par l'Ordre. Pour être **membre à vie**, un membre doit avoir été **inscrit au tableau** de l'Ordre pendant **50 années consécutives ou non** et avoir signé une déclaration lui rappelant ses obligations. Il peut avoir été membre dans une autre province, mais il doit avoir été membre de l'Ordre des CPA du Québec durant au moins 25 ans. Cette catégorie d'assurés exclut les membres à vie non retraités ou ayant encore des activités professionnelles (qu'ils soient retraités ou non).